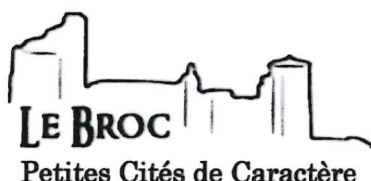


République Française
Arrondissement d'Issoire
Puy de Dôme



Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le **23 MAI 2026**
ID : 063-216300541-20260623-ARR_2026_06_23-AR

Mairie
1 rue du Beffroi
63500 Le Broc
Tél : 04 73 89 11 22
Fax : 04 73 89 25 16
mairie-lebroc@wanadoo.fr
<http://lebroc-63.fr/>

ARRÊTÉ INTERDISANT LA BAIGNADE DANS LA RIVIÈRE ALLIER

Le Maire de la Commune du BROc

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-23 ;

VU le plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur et l'activation du niveau « Canicule extrême » déclenché par Madame la Préfète du Puy-de-Dôme, à compter du 23 juin 2026 à 12 heures,

Considérant qu'il n'existe pas d'espace de baignade dûment aménagé sur la rivière Allier, sur le territoire de la commune de Le Broc ;

Considérant qu'une surveillance des lieux ne peut être effectuée par la Commune ;

Pour des raisons de sécurité, il y a lieu :

- D'interdire la baignade dans la rivière Allier sur la totalité de la Commune, à compter du Mardi 23 juin 2026 jusqu'au Dimanche 28 juin 2026.

ARRÊTE

Article 1 : La baignade est formellement interdite dans la rivière Allier, sur tout le territoire de la Commune de Le Broc, du Mardi 23 juin 2026 au Dimanche 28 juin 2026 inclus.

Article 2 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.

Article 3 : Le Maire, la Brigade de Gendarmerie d'Issoire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Madame la Sous-Préfète d'Issoire,
- A la Brigade de Gendarmerie d'Issoire

Fait à Le Broc, le 23 juin 2026
Le Maire,
Olivier TEZENAS
Pour le Maire,
L'Adjoint,
Lionel DIRAND



Heures d'ouverture lundi, mardi, jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30/16h30
ou contact par mail sur notre site internet